

République et canton de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2020-2025

Séance ordinaire du mardi 18 mai 2021

Salle communale

Séance ouverte au public



Protection sanitaire mise en place)

Procès-verbal

**Présences :**

**Exécutif**

Pascal WASSMER - LC	Maire	
Claudine HENTSCH - EPA	Adjointe	
Pascal PÉCAUT - +A	Adjoint	

**Bureau du Conseil municipal**

Pierre-Yves DECHEVRENS - LC	Président	
Corinne ALHANKO-BAUER - PLR	Vice-Présidente	
Dominique LAZZARELLI	Secrétaire	

**Conseillers municipaux**

Denyse BARBEZAT-FORNI - EPA		Guy MUSY - EPA	
Stéphanie BARON LEVRAT - EPA		Anita PORDES - PLR	
Caroline DOMBRE - EPA		Giuseppe RICCIUTI - PLR	
Philippe GAILLARD - EPA		Jean-Luc RICHARDET - EPA	
Yves GUBELMANN - PLR		Alexandre SOUCAS - EPA	
Yvonne GUSTAFSON - EPA		Claire THIBAUT BULLIARD - PLR	
Nicole IMHOF - LC		Eric WEHRLI - LC	
Jérôme JACQUIER - PLR			

**Administration** : M. Guy REYFER – Secrétaire général.  
Mme Marie CHAVAZ – Comptable.

**Excusé-e-es-s** : /

**Public** : /



## **ORDRE DU JOUR :**

### **1. Huis clos :**

- ✚ Concours d'architecture - Fondation de la commune d'Anières pour le logement. Présentation par M. J.-M. COMTE.
- ✚ Naturalisation(s).

### **2. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 9 mars 2021.**

### **3. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 20 avril 2021.**

### **4. Discussion et approbation de l'ordre du jour.**

### **5. Communication(s) du bureau.**

### **6. Rapports des commissions.**

- ❖ Rapports de la commission des finances. Séances du 23 février 2021, du 10 mars 2021 et du 27 avril 2021 (Délibérations N° 2020-2025 - D 029 et D 030 + résolution 2020 - 2025 - R 002). M. Yves GUBELMANN, Président.
- ❖ Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du 2 mars 2021. Mme Anita PORDES, Présidente.
- ❖ Rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs ». Séance du mardi 30 mars 2021. Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, Présidente.
- ❖ Rapport du Conseil de Fondation « La T'Anières ». Séance du mercredi 28 avril 2021. Mme Caroline DOMBRE, déléguée - **Point reporté au prochain Conseil municipal.**

### **7. Projet de délibération.**

- ✚ **Délibération N°2020 - 2025 D - 029** – Proposition du Maire relative à l'approbation des comptes annuels 2020 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2020.
- ✚ **Délibération N°2020-2025 D - 030** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 2'200'000 F pour l'acquisition de la parcelle N°6362 - Surface 1683 m2 et la dépendance de cette parcelle pour 1/18<sup>ème</sup> de l'immeuble suivant : parcelle N°6305 - Surface 5,5 m2, sises 4, chemin du Cimetière à Anières et propriétés de Mme Mireille GEINOZ-OESTERLE, Mme Christiane LOMBARD-OESTERLE et M. Pierre-Alain OESTERLE.

### **8. Projet(s) de motion(s).**

### **9. Projet(s) de résolution(s).**

- **Résolution N°2020-2025 R - 002** – Résolution relative à la participation de la commune d'Anières au projet de liaison lacustre - " Voie Bleue " - entre les deux rives du Léman - Corsier - Bellevue - pour les usagers cyclistes et piétons par la Compagnie Générale de Navigation.

### **10. Élection du bureau du Conseil municipal. Année 2021-2022.**

### **11. Projet du compte rendu administratif et financier 2020**

### **12. Proposition(s) du Maire et des Adjoint(s).**

### **13. Communication(s) du Maire et des Adjoint(s).**

### **14. Question(s) écrite(s) ou orale(s).**



M. le Président, Pierre-Yves DECHEVRENS, ouvre la séance à 19h.00 et salue l'Assemblée.

---

M. le Président propose de passer au point 1 de l'ordre du jour, soit un huis clos sur un concours d'architecture et sur des naturalisations.

**Point 1 – Huis clos sur un concours d'architecture et sur des naturalisations.**

M. le Maire propose l'ouverture du huis clos pour donner une information importante aux membres du Conseil municipal, conformément au règlement du Conseil municipal (LC 02 111), art. 17 Huis clos, alinéa 1 lettre c) et alinéas 2 et 3.

*M. le Président ouvre le huis clos à 19h00 (arrêt de l'enregistrement de la séance). M. le Président ferme le huis clos à 19h53 et poursuit la séance.*

---

M. le Président propose de passer au point 2 de l'ordre du jour, soit l'approbation du procès-verbal de la séance du mardi 9 mars 2021.

**Point 2 – Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 9 mars 2021.**

Mme Nicole IMHOF souligne en page 4 que « M. Le Maire voulait acheter » doit être mis au passé composé et non pas à l'imparfait. À la dernière ligne « étaient » implique d'accorder un pluriel.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

---

M. le Président propose de passer au point 3 de l'ordre du jour, soit l'approbation du procès-verbal de la séance du mardi 20 avril 2021.

**Point 3 – Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 20 avril 2021.**

Mme Claire THIBAULT BULLIARD relève une faute de frappe en page 3, où il s'agit d'écrire « M. le président passe » et non « pase ».

M. le Président mentionne qu'il avait été en théorie décidé de téléphoner au cas où une personne relevait une faute d'orthographe ou de frappe pour limiter les interventions.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

---

M. le Président propose de passer au point 4 de l'ordre du jour, soit la discussion et l'approbation de l'ordre du jour.

**Point 4 – Discussion et approbation de l'ordre du jour.**

M. le Président informe que Mme Caroline DOMBRE ne donnera pas lecture de son rapport. Cette dernière est reportée à la séance du Conseil municipal du 22 juin.

L'ordre du jour ainsi amendé est approuvé à l'unanimité.

---

M. le Président propose de passer au point 5 de l'ordre du jour, soit les communications du bureau.

**Point 5 – Communications du bureau.**

M. le Président indique que le calendrier des séances du Conseil municipal et des commissions pour le deuxième semestre 2021 sera mis prochainement sur CMNet. Il rappelle en sus la votation populaire du 13 juin 2021 (Composition du Bureau de vote : Présidente Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, vice-Présidente Mme Claire THIBAULT BULLIARD).



Par ailleurs, M. le Président informe qu'il conviendra de prévoir la course du Conseil municipal, car celle-ci devra être budgétisée. Des idées sont bienvenues. Ces journées sont agréables pour faire connaissance. Enfin, M. le Président signale que les commissions éliront leur Président et vice-Président dès le 1<sup>er</sup> juin (la commission Assainissement procèdera toutefois à cette élection lors de sa séance du 31 mai pour éviter que le vote ne prenne place tardivement dans l'année).

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 6 de l'ordre du jour, soit les rapports des commissions.

#### **Point 6 – Rapports des commissions.**

M. le Président passe la parole à M. Yves GUBELMANN, Président de la commission des finances pour le rapport des séances du 23 février 2021, du 10 mars 2021 et du 27 avril 2021.

- a) Rapports de la commission des finances. Séances du 23 février 2021, du 10 mars 2021 et du 27 avril 2021 (Délibérations N° 2020-2025 – D 029 et D 030 + résolution 2020 – 2025 – R 002). M. Yves GUBELMANN, Président.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie M. Yves GUBELMANN pour ses rapports.

 **Rapports en annexe du présent procès-verbal.**

\*\*\*\*\*

M. le Président passe la parole à Mme Anita PORDES, Présidente de la commission « Urbanisme et constructions » pour le rapport de la séance du 2 mars 2021.

- b) Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du 2 mars 2021. Mme Anita PORDES, Présidente.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie Mme Anita PORDES pour son rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

\*\*\*\*\*

M. le Président passe la parole à Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, Présidente de la commission « Sociale, culture et loisirs » pour le rapport de la séance du 30 mars 2021.

- c) Rapport de la commission " Sociale, culture et loisirs ". Séance du 30 mars 2021. Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, Présidente.

Mme Stéphanie BARON LEVRAT est étonnée d'apprendre que l'accord-cadre avec la fédération genevoise de coopération n'a pas été signé sur décision de l'exécutif sachant que l'année est une année test et que l'accord avait été adopté en commission Sociale.

M. l'Adjoint Pascal PECAUT explique que si l'accord-cadre avait été signé, la commune aurait été obligée de s'engager sur plusieurs années. Or, la commission a voté les CHF 50'000.- pour une année seulement. En revanche, la communication est prise en compte dans l'accord-cadre et l'exécutif a décidé de prévoir un supplément pour payer cette communication afin d'utiliser le même support de communication que l'accord-cadre.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie Mme Denyse BARBEZAT-FORNI pour son rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

\*\*\*\*\*



- d) Rapport du Conseil de Fondation « La T'Anières ». Séance du mercredi 28 avril 2021.  
Mme Caroline DOMBRE, déléguée.

Pour rappel, le rapport est reporté à la séance du Conseil municipal du 22 juin 2021, conformément au point 4 du présent ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 7 de l'ordre du jour, soit les projets de délibérations.

**Point 7 – Projets de délibérations.**

M. le Président propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la délibération N° 2020-2025 D – 029.

**À l'unanimité des voix (soit 16 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération N°2020 – 2025 D – 029 – Proposition du Maire relative à l'approbation des comptes annuels 2020 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2020.**

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture du dispositif de la délibération et propose de passer au vote.

**Délibération N° 2020 – 2025 D – 029 – Proposition du Maire relative à l'approbation des comptes annuels 2020 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2020.**

Vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir ;

Vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC) ;

Vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2020 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal ;

Vu le rapport de la commission des finances du 27 avril 2021 qui émis un préavis favorable, à l'unanimité, sur le bilan, sur le compte de résultats et le compte d'investissement de l'Exercice 2020 ;

**Vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017 ;**

**sur proposition du Maire,**

**le Conseil municipal  
décide par  
16 oui (Unanimité) – 0 non, 0 abstention**

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'Exercice 2020 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2020 pour un montant de 22 170 254.92 F aux charges et de 31 517 294.28 F aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à 9 347 039.36 F.  
Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 11 487 589.28 F et résultat extraordinaire de -2 140 549.92 F.
3. D'approuver le compte des investissements 2020 pour un montant de 4 887 053.78 F aux dépenses et de 445 423.05 F aux recettes, les investissements nets s'élevant à 4 441 630.73 F.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2020, totalisant à l'actif et au passif un montant de 259 943 103.51 F.





5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2020 pour un montant total de 4 530 992.16 F dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

M. le Maire Pascal WASSMER informe que les comptes ont été présentés en commission dans leur version la plus détaillée avec un comparatif contenant les années précédentes et les explications pour chaque position. M. le Maire Pascal WASSMER remercie sincèrement Mme Marie CHAVAZ ainsi que la commission pour son étude et le Conseil municipal pour sa confiance.

M. Alexandre SOUCAS annonce que le groupe Ensemble Pour Anières remercie l'administration communale ainsi que Mme Marie CHAVAZ pour la clarté des comptes présentés en commission et pour les explications apportées aux questions des commissaires.

\*\*\*\*\*

M. le Président propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la délibération N° 2020-2025 D – 030.

**À l'unanimité des voix (soit 16 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération N°2020 – 2025 D – 030 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 2'200'000 F pour l'acquisition de la parcelle N°6362 - Surface 1683 m2 et la dépendance de cette parcelle pour 1/18<sup>ème</sup> de l'immeuble suivant : parcelle N°6305 - Surface 5,5 m2, sises 4, chemin du Cimetière à Anières et propriétés de Mme Mireille GEINOZ-OESTERLE, Mme Christiane LOMBARD-OESTERLE et M. Pierre-Alain OESTERLE.**

M. Jean-Luc RICHARDET remarque une erreur sur le numéro de parcelle. En effet, il ne s'agit pas de la parcelle n°6262 mais de la parcelle n°6362. Par ailleurs, le rapport expose qu'il y a deux appartements alors qu'un seul appartement est inscrit au Registre Foncier. Cette information est importante car la parcelle est située en zone agricole. Or, la LCI applique en zone agricole la cinquième zone pour les règlements d'application de construction tandis qu'en zone villa les maisons qui comportent plus d'un logement sont soumises à la LDTR. Autrement dit, le projet mis en place devra tenir compte de cet élément. S'il n'y a qu'un seul logement autorisé, la commune ne sera pas soumise à la LDTR. En outre, en zone villa, le préavis sera donné par la commission d'architecture et non pas par la CMNS. La transformation sera donc plus facile.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président donne lecture du dispositif de la délibération et propose de passer au vote (qui est à majorité qualifiée donc M. le Président participe au vote).

**Délibération N°2020-2025 D – 030 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 2'200'000 F pour l'acquisition de la parcelle N°6362 - Surface 1683 m2 et la dépendance de cette parcelle pour 1/18<sup>ème</sup> de l'immeuble suivant : parcelle N°6305 - Surface 5,5 m2, sises 4, chemin du Cimetière à Anières et propriétés de Mme Mireille GEINOZ-OESTERLE, Mme Christiane LOMBARD-OESTERLE et M. Pierre-Alain OESTERLE.**

Vu la volonté des Autorités de la commune d'Anières d'acquiescer du foncier sur son territoire communal ;

Vu le manque de locaux communaux publics sur le territoire communal ;

Vu l'implantation de la parcelle, à l'entrée du village, côté Voirons et jouxtant les parcelles du cimetière et la volonté de maîtriser cet espace et de prévoir un aménagement paysager faisant partie intégrante de l'étude ;

Vu la proposition de l'hoirie OESTERLE de vendre leur parcelle N° 6362 – Surface 1683 m2 et la dépendance de cette parcelle pour 1/18<sup>ème</sup> de l'immeuble suivant : parcelle N° 6305 – Surface 5,5 m2, sises 4, chemin du Cimetière à Anières et propriétés de Mme Mireille GEINOZ-OESTERLE, Mme Christiane LOMBARD-OESTERLE et M. Pierre-Alain OESTERLE ;



Vu la présentation à la commission « Finances » lors de sa séance du mercredi 10 mars 2021, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable, à l'unanimité, pour acquérir cette parcelle et de poursuivre les négociations avec l'hoirie OESTERLE ;

Vu le projet d'acte notarié du 5 mai 2021 établi par Me Thierry BAGNOUD, notaire à Genève ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B6 05) ;

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal  
décide par  
16 oui – 0 non, 1 abstention**

**Vote à la majorité qualifiée (art. 20 LAC)**

1. D'autoriser le Maire à acquérir la parcelle N° 6362 – Surface 1683 m<sup>2</sup> et la dépendance de cette parcelle pour 1/18<sup>ème</sup> de l'immeuble suivant : parcelle N° 6305 – Surface 5,5 m<sup>2</sup>, sises 4, chemin du Cimetière à Anières et propriétés de Mme Mireille GEINOZ-OESTERLE, Mme Christiane LOMBARD-OESTERLE et M. Pierre-Alain OESTERLE, selon le projet d'acte notarié établi par Me Thierry BAGNOUD, notaire à Genève.
2. D'ouvrir au Maire un crédit de TTC 2'200'000 F en vue de cette acquisition, auquel devons être ajoutés les frais d'acte et autres droits.
3. De comptabiliser la dépense prévue à l'article 2 à l'actif du bilan de la commune d'Anières dans le patrimoine financier.
4. De demander l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du registre foncier et de la mensuration officielle afférents à cette opération vu le but d'utilité publique.
5. De charger le Maire de procéder à la signature des actes notariés nécessaires.

M. le Maire Pascal WASSMER remercie le Conseil municipal pour son vote. Il est de surcroît convaincu que l'acquisition de la maison permettra de mettre en valeur l'entrée du village. Le centre rural projeté à terme permettra de promouvoir les produits du terroir ainsi que de sensibiliser les habitants et les enfants de l'école.

M. Alexandre SOUCAS donne lecture de la position du groupe Ensemble Pour Anières :

Le groupe Ensemble Pour Anières souhaite remercier M. le Maire pour la négociation qu'il a menée avec la famille Oesterle et l'accord obtenu sur la baisse du prix d'achat pour l'acquisition de cette parcelle en tenant compte des remarques faites par la commission qui a traité de ce dossier. Toutefois, nous aurions préféré que le prix d'achat soit plus proche des estimations faites par les deux experts.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au point 8 de l'ordre du jour, soit le(s) projet(s) de motion(s).

#### **Point 8 – Projet(s) de motion(s).**

**Aucun projet de motion.**

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 9 de l'ordre du jour, soit le(s) projet(s) de résolution(s).



**Point 9 – Projet(s) de résolution(s).**

M. le Président propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la résolution N°2020-2025 R – 002.

**À l'unanimité des voix (soit 16 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la Résolution N°2020-2025 R – 002 – Résolution relative à la participation de la commune d'Anières au projet de liaison lacustre - " Voie Bleue " - entre les deux rives du Léman - Corsier - Bellevue - pour les usagers cyclistes et piétons par la Compagnie Générale de Navigation.**

Mme Corinne ALHANKO-BAUER donne lecture de la position du groupe PLR :

Le groupe PLR apprécie beaucoup que l'exécutif transmette au Conseil municipal l'invitation d'un comité de pilotage à participer à un projet de liaison lacustre piéton et cycliste entre les deux rives du Léman. Lors de la précédente législature, le PLR avait lui-même initié un projet de traversée du lac dans le but de décharger le trafic sur le Pont du Mont-Blanc et par là même de favoriser la mobilité douce. Le projet n'était pas assez abouti mais il était précurseur et visionnaire. Notre groupe se réjouit que l'exécutif propose à présent qu'Anières s'associe à d'autres communes d'Arve et Lac pour aller de l'avant et trouver ensemble des solutions aux difficultés inhérentes à la réalisation d'un tel projet.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président donne lecture du dispositif de la résolution et propose de passer au vote.

**Résolution N°2020-2025 R - 002 – Résolution relative à la participation de la commune d'Anières au projet de liaison lacustre - " Voie Bleue " - entre les deux rives du Léman - Corsier - Bellevue - pour les usagers cyclistes et piétons par la Compagnie Générale de Navigation.**

Conformément à l'article 29 alinéa 3 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) et à l'art. 26 du règlement du Conseil municipal du 19 avril 2005 – LC 02 111 ;

Vu le projet de liaison lacustre entre les deux rives du Léman, destiné aux cyclistes et aux piétons, porté par des institutions publiques et privées, en particulier par la Compagnie Générale de Navigation (CGN SA), des acteurs privés, la commune de Bellevue ainsi que d'autres communes riveraines du lac ;

Vu la présentation de ce projet à l'Exécutif par des membres du groupe de pilotage, ainsi que les échanges entre les différentes communes des rives gauche et droite du Léman ;

Vu le manque de liaisons directes entre les rives gauche et droite du Lac et l'opportunité, avec ce projet, de créer une telle liaison, en favorisant la mobilité douce ;

Vu le dossier « Voie Bleue » remis à toutes les communes potentiellement partenaires à ce projet, ainsi que la proposition de répartition financière entre les entités privées et publiques qui font parties intégrantes de la présente résolution ;

Vu la volonté du Conseil municipal, exprimée lors de la précédente législature (2015-2020), de pouvoir être partie prenante si un projet de liaison lacustre était engagé ultérieurement ;

Vu le rapport de la commission des finances du mardi 27 avril 2021, lors de laquelle les membres ont rendu un préavis favorable, à l'unanimité, pour la participation de la commune d'Anières au projet de la « Voie Bleue » pour un montant de 35'000 F (montant arrondi) par année, sur trois ans ;

Sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal**

**décide**





**par 16 oui (Unanimité) – 0 non - 0 abstention**

1. De confirmer au comité de pilotage du projet « Voie Bleue » et à la Compagnie Générale de Navigation, la participation de la commune d'Anières au projet de liaison lacustre entre les deux rives du Léman – Corsier-Bellevue - pour les usagers cyclistes et piétons par la Compagnie Générale de Navigation (CGN SA).
2. De s'engager, à condition que les nuisances écologiques soient prises en compte lors de l'étude, que le contrôle du parking sauvage à Anières soit résolu et sous réserve du vote du budget annuel et du droit de référendum, à inscrire dès 2023 et pour une durée de 3 ans, au budget de fonctionnement de la Commune, une subvention à la Compagnie Générale de Navigation, afin de participer à la couverture des coûts d'exploitation de la « Voie Bleue » qui seront répartis entre les différents partenaires privés et publics de ce projet.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 10 de l'ordre du jour, soit l'élection du bureau du Conseil municipal pour 2021-2022

#### **Point 10 – Élection du bureau du Conseil municipal. Année 2021-2022.**

M. le Président cède la parole à qui la demande pour la présidence du Conseil municipal. M le Président en fera de même pour la vice-présidence et le secrétaire du Conseil municipal.

##### Élection de la présidence du Conseil municipal

M. Yves GUBELMANN déclare que le groupe PLR propose Mme Corinne ALHANKO-BAUER.

M. le Président passe au vote.

**Selon l'art. 9 LAC et l'art. 5 du règlement du Conseil municipal, le Conseil municipal élit Mme Corinne ALHANKO-BAUER à la majorité des voix (soit 15 voix pour et 1 abstention de l'intéressée) en tant que Présidente du Conseil municipal pour l'année 2021-2022.**

##### Élection de la vice-présidence

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI annonce que le groupe Ensemble Pour Anières propose M. Guy MUSY.

M. le Président passe au vote.

**Selon l'art. 9 LAC et l'art. 5 du règlement du Conseil municipal, le Conseil municipal élit M. Guy MUSY à la majorité des voix (soit 15 voix pour et 1 abstention de l'intéressé) en tant que vice-Président du Conseil municipal pour l'année 2021-2022.**

##### Élection du secrétaire

M. le Président propose Mme Dominique LAZZARELLI et passe au vote.

**Selon l'art. 9 LAC et l'art. 5 du règlement du Conseil municipal, le Conseil municipal élit Mme Dominique LAZZARELLI à l'unanimité des voix (soit 16 voix pour) en tant que secrétaire du Conseil municipal pour l'année 2021-2022.**

M. le Président donne ensuite lecture de son discours de fin de mandat :

*« Monsieur le Maire, Madame et Monsieur les Adjoints, Monsieur le secrétaire général, Madame la secrétaire du Conseil municipal, Madame la responsable des finances, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers visiteurs,*

*Il y a pratiquement une année (le 2 juin 2020), dans cette salle a eu lieu la séance d'installation de ce Conseil municipal ou je fus nommé Président. Séance ordi-télévisée, il faut le rappeler.*

*C'est toujours un honneur d'être le premier citoyen de la Commune.*



*Cela implique quand même un peu de travail, d'entregent, si, si, quand même (j'en vois qui sourit), d'organisation, de vue et d'ouïe pendant les séances, de clochette, de parler distinctement en public, ce qui n'est pas forcément toujours facile et surtout de représenter le Conseil municipal. Par exemple, hier pour la fermeture de la route de la Côte-d'Or.*

*Fonction un peu méconnue à Anières des habitants, sauf depuis un certain article dans la Tribune Rives-Lac. C'est très bien, on vient vous féliciter, vous demander des conseils ou explications. Mais toute médaille à son revers ... Des fois, c'est plus pour se faire enguirlander par les communiars à cause de différents petits problèmes courants dans la Commune, déchetterie, creuse dans les trottoirs, vitesse des véhicules, etc.*

*Mais bon, c'est l'occasion d'expliquer, de causer et de diriger ces personnes vers les services concernés qui s'en occupent.*

*Depuis une année, les relations dans le Conseil municipal sont plus détendues. Les commissions sont en générale assez animées avec des discussions constructives.*

*Il y aura toujours des toutes petites frictions, mais c'est le sel de la discussion, sinon la soupe municipale serait trop fade.*

*Ce qui manque un peu, et ceci à cause de ce fameux Covid, c'est la troisième mi-temps, où l'on peut discuter autour d'une seule table, de ce qui vient de se passer en Conseil municipal ou en commissions. Mais cela va revenir bientôt.*

*Je remercie toutes les personnes qui oeuvrent à la Commune, des employés du STIC aux secrétaires, du secrétaire général à la secrétaire du Conseil municipal, à Madame l'Adjointe et Monsieur l'Adjoint, à Monsieur le Maire, mais aussi toutes les personnes qui préparent la salle pour ce Conseil municipal. Un grand merci à tous.*

*Et je remercie aussi le Conseil municipal de son travail et de son engagement.*

*Je souhaite une bonne continuation et une bonne réussite à la future Présidente (et également au vice-Président) dans sa fonction.*

*Nous sommes entre de bonnes mains.*

*Je pense que pour être Président-e, il faut deux choses essentielles, il faut être à l'écoute, mais surtout être et rester humble.*

*Pour ma part, je retourne sur les bancs du Conseil municipal avec plaisir.*

*Voilà, je vous souhaite une bonne continuation de soirée et vive Anières ! »*

---

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 11 de l'ordre du jour, soit le projet du compte rendu administratif et financier 2020.

#### **Point 11 – Projet du compte rendu administratif et financier 2020.**

M. le Président cède la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

M. le Maire Pascal WASSMER informe que le projet de compte rendu administratif et financier 2020 est en cours de rédaction. Ce point est donc reporté à la séance du Conseil municipal du mois de juin et les membres du Conseil municipal recevront le projet de ce compte rendu. Ils auront dès lors la possibilité de faire part de leurs remarques et de leurs commentaires avant l'impression et la diffusion de ce document.

---



La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au point 12 de l'ordre du jour, soit les propositions du Maire et des Adjointes.

**Point 12 – Propositions du Maire et des Adjointes.**

M. le Président passe la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

**Audition du GESDEC**

M. le Maire Pascal WASSMER propose de renvoyer l'audition du GESDEC concernant une décharge de type A à la commission Assainissement, routes, sécurité et développement durable. M. le Maire ajoute que les personnes présentes lors de la dernière législature ont entendu parler des décharges DCMIME. Il s'agit de déchets inertes, principalement des produits d'excavation. Le projet de décharge est prévu dans la zone qui comprend la douane (route de Thonon) et la route de l'Hospice jusqu'à l'Hermance. Le plan directeur des décharges du Canton avait été reçu lors de la dernière législature et le Conseil municipal avait voté une résolution contre ce projet en raison d'un projet de décharge de l'autre côté de la route de l'Hospice. Le Conseil d'État a passé outre le préavis négatif consultatif du Conseil municipal. Le plan cantonal a été validé *de facto*. À présent, le plan de zone sera probablement mis à l'enquête publique durant l'été 2021. Le but est de montrer les plans aux commissaires avec les explications du GESDEC puis d'en débattre. Cet objet devra passer devant le Conseil municipal sous forme de délibération à la suite de l'enquête publique.

M. le Président fait voter l'entrée en matière du sujet.

**À l'unanimité des voix (16 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour l'audition du GESDEC.**

M. le Président fait ensuite voter le renvoi du projet en commission Assainissement, routes, sécurité et développement durable.

**À l'unanimité des voix (16 oui), le Conseil municipal vote favorablement le renvoi de l'audition du GESDEC concernant une décharge de type A en commission Assainissement, routes, sécurité et développement durable.**

\*\*\*\*\*

M. le Président passe la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH.

Mme l'Adjointe n'a pas de proposition.

\*\*\*\*\*

M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Pascal PECAUT.

M. l'Adjoint n'a pas de proposition.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au point 13 de l'ordre du jour, soit les communications du Maire et des Adjointes.

**Point 13 – Communications du Maire et des Adjointes.**

M. le Président passe la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

**Séance d'information du Conseil municipal**

M. le Maire rapporte qu'une séance d'information au Conseil municipal est prévue quant à la structure juridique du CoHerAn. Il s'agit d'une séance supplémentaire qui aura lieu le mardi 1<sup>er</sup> juin 2021 en présence de Me Nicolas Wisard. Une note a été envoyée au Conseil municipal en ce sens.



### **Séance supplémentaire de la commission Assainissement**

M. le Maire spécifie ensuite qu'une séance supplémentaire de la commission Assainissement prendra place le mardi 15 juin 2021 à 19h30. Une note a également été communiquée au Conseil municipal à ce sujet.

### **Personnel communal**

M. le Maire communique une information quant au personnel de la commune. M. Marco PULIDO a pris la fonction de responsable bâtiments et logistique. À la tête du STIC, la commune a engagé avec les deux autres communes du CoHerAn, pour remplacer M. Marco PULIDO, un responsable temporaire du STIC en la personne de M. Raphaël COLLOMB. Un processus de recrutement sera lancé pour trouver un chef définitif en automne. En outre, deux collaboratrices temporaires travaillent aux guichets de La Poste et de la Mairie. Il s'agit de Mmes Isabelle NIKUZWE (qui remplace Mme Céline BAGNOUD) et Carol KOELL (qui poursuit la mission temporaire d'un collaborateur pour remplacer Mme Sophie HODEL qui est en congé maternité). Enfin, Mme Laurianne GIREL quittera ses fonctions à la fin du mois de juillet. Afin de respecter le processus d'engagement, la Commune publiera des offres dans les journaux.

\*\*\*\*\*

M. le Président passe la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH.

### **Nouvelle composition du Conseil de Fondation de la commune d'Anières**

Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH a le plaisir de présider le Conseil de Fondation. Par ailleurs, M. Giuseppe RICCIUTI a été élu vice-Président et le Conseil comprend également M. Fabrice D'ORLANDO, M. André THIEVENT, M. Romano GUARISCO, Mme Corinne ROSSET-BONVIN, Mme Dominique de SAINT-PIERRE, M. Eric WEHRLI, Mme Denyse BARBEZAT-FORNI et Mme Dominique LAZZARELLI.

\*\*\*\*\*

M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Pascal PECAUT.

M. l'Adjoint n'a pas de communication.

---

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au point 14 de l'ordre du jour, soit les questions écrites ou orales.

### **Point 14 – Questions écrites ou orales.**

M. le Président passe la parole à Mme Stéphanie BARON LEVRAT.

### **Fête des écoles**

Mme Stéphanie BARON LEVRAT se demande ce qui est envisagé pour la fête des écoles, ce à quoi M. l'Adjoint Pascal PECAUT répond que les fêtes se dérouleront sans les parents. Quelques animations sont toutefois prévues l'après-midi (trois manèges vont venir). Le matin, l'Exécutif passera dans les classes pour distribuer des livres et des bons d'achat de livres. Un spectacle filmé est également prévu.

### **Diffusion de la coupe européenne de football – Euro2020**

Mme Stéphanie BARON LEVRAT s'enquiert ensuite de la diffusion de l'Euro foot à Anières en raison des conditions sanitaires. M. l'Adjoint Pascal PECAUT relate à ce sujet qu'une éventuelle annulation ne coûtera rien à part le prix des « tous-ménages ». En principe, entre 100 et 300 personnes pourront participer. Le dispositif est prêt sur inscription des habitants.

\*\*\*\*\*



M. le Président passe la parole à M. Yves GUBELMANN.

**La Poste**

M. Yves GUBELMANN désire obtenir des informations sur La Poste vis-à-vis de l'administration.

M. le Maire Pascal WASSMER explique que le personnel est encore en formation, la matière étant dense. Une formatrice de La Poste était présente tous les jours pendant une semaine. Puis, elle est venue à mi-temps une deuxième semaine et le samedi matin. Trois personnes sont à présent formées et la commune peut toujours faire appel à La Poste en cas de question. Il était important pour l'exécutif de garder ce service dans la commune.

\*\*\*\*\*

---

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance à 21h00.

---

**Le Président du Conseil municipal :**

*Cosette Alchanke*

**Un Conseiller municipal :**

*Jmho*

**La secrétaire du Conseil municipal :**

*[Signature]*



---

Procès-verbaliste : EMH Imagine.com Sàrl

Annexes :

- Rapports des commissions





Commune d'Anières

---

**COMMISSION :** Finances  
**Séance du :** 23 février 2021

---

Etude du règlement du conseil municipal.

Ce point est encore en traitement par la commission et nous vous reviendrons prochainement à ce sujet.

Règlement fixant les attributions des logements de la Commune.

Proposition d'un nouveau règlement proposée par Madame l'Adjointe.

De nombreuses questions sont remontées, et les commissaires ont souhaité avoir un délai afin de discuter de tous ces points avec leurs groupes respectifs avant la prochaine commission des finances. Les trois groupes ont donc dû se concerter dans l'intervalle pour que des éléments permettant un choix soient apportés à la prochaine commission.

Règlement sur l'attribution de subventions aux sociétés communales.

Problématique : comment attribuer une subvention à différentes sociétés mais qui ont toutes la même activité ? Exemple avec la pétanque pour laquelle on compte 3 sociétés dans notre commune. Aucune décision n'a été prise. En revanche, la commission a mandaté l'exécutif par un vote à l'unanimité des voix à lui apporter une proposition d'adaptation dudit règlement, comme par exemple une enveloppe par activité et non-pas par société.

Rapport HELVET ADVISORS sur les rendements des biens immobiliers de la commune.

Les personnes de la société HELVET n'ont pas pu être présents pour présenter leur rapport qui est très complet et étoffé. Une commission des Finances extraordinaire a été ajoutée le 10 mars afin de reporter cette présentation.

Divers.

Pour toutes les commissions (finances, mais aussi urbanisme, sociale, assainissement et développement durable, ainsi que toutes les ad-hoc), il a été demandé aux présidents des commissions de s'assurer au début de la séance que l'ordre du jour indique si un point de la séance en cours sera soumis à un vote de préavis ou s'il s'agit simplement d'une information.

Yves GUBELMANN - Président.



Commune d'Anières

---

**COMMISSION :** Finances  
**Séance du :** 10 mars 2021

---

Audit du parc immobilier de la Commune.

Nous avons d'abord reçu trois associés de la société *Helvet Advisors-Spécialiste Immobiliers* qui nous ont présenté leur rapport d'audit relatif au parc immobilier de notre commune. Ce rapport fait une analyse détaillée de la gestion des 10 bien immobiliers qui sont propriété de la commune :

- Immeuble « Le Léman »
- Avallons 62-68
- Immeuble « Le Chêne » (Côte-d'Or)
- Avallons 44-50
- Immeuble « Le Floris »
- Ecole
- « T'Anières »
- Aspergère 22-24
- Morgins, colonie
- Morgins, chalet
- 

Ce rapport complet est à votre disposition sur CMNet. La synthèse est sur la page 3 du rapport ainsi que dans la conclusion en p.46.

Hoirie Oesterle

Présentation faite par M. le Maire.

Actuellement déjà divisé en 2 parcelles, qui peuvent être vendues et exploitées séparément :

- Celle avec l'immobilier (maison) peut être vendue à la Commune le cas échéant.
- La partie agricole (côté Voirons) ne peut être vendue qu'à un agriculteur qui pourrait alors la louer

Immeuble :

- 2 appartements actuellement en location.
- Au sous-sol, hangar loué par la Commune et utilisé par le STIC

Projet possible en cas d'achat par la Commune :

- Remanier et réaffecter l'immeuble dans son entier (pour le STIC par exemple)
- Utiliser le terrain agricole côté Voirons pour y développer des jardins partagés, un verger, des potagers communs, etc.

Il est important de bien se pencher sur l'utilisation de la partie du terrain côté Voirons (agricole) car il annonce l'entrée dans le village et doit offrir une bonne image.

**A l'unanimité, la commission a émis un PREAVIS FAVORABLE à l'attention du CM pour autoriser M. le Maire à se mettre en relation avec la fratrie Oesterle afin d'acquérir le cas échéant la parcelle concernée.**

## Règlement des conditions d'attribution des appartements de la Commune.

Mme l'Adjointe a expliqué la notion de « taux d'effort » qui permet de calculer le montant de la subvention allouée aux locataires.

La subvention n'est pas financière et n'est pas versée directement au locataire. C'est la régie immobilière qui effectue une « diminution » du prix du loyer au locataire. Ce dernier devra ensuite mentionner dans sa déclaration d'impôts cette diminution de loyer qui est considérée comme une prestation en nature et donc imposable.

Il a aussi été débattu au sujet des critères d'attribution et de leur échelle de points à attribuer

Yves GUBELMANN - Président.



Commune d'Anières

---

**COMMISSION :** Finances  
**Séance du :** 27 avril 2021

---

Parcelle Oesterle – Délibération présentée au Conseil municipal du 18.05.2021

Le Maire informe que la parcelle pourrait être achetée pour la somme de 2,2mio. Cette somme a été proposée à la fratrie Oesterle et est en passe d'être acceptée. **La commission finances a préavisé favorablement et à l'unanimité d'entreprendre les démarches nécessaires à l'acquisition de cette parcelle pour la somme de 2,2mio Frs.**

Etude des comptes 2020 – Délibération présentée au Conseil municipal du 18.05.2021

**La commission finances a préavisé favorablement et à l'unanimité les comptes tels que présentés, soit :**

- Revenus de 31 517 294.28 Frs
- Charges de 22 170 254.92 Frs
- Résultat 2020 de 9 347 039.36 Frs.

Projet de Voie Bleue – Résolution présentée au Conseil municipal du 18.05.2021

Présentation de M. le Maire du projet Voie Bleue qui propose une ligne de navette CGN entre Corsier-Port et Bellevue.

Le coût de l'exploitation annuel est estimé à un total de 1mio de Frs, pris en charge par :

- des partenaires privés,
- 3 communes de la rive droite,
- 6 communes de la rive gauche.

Les 6 communes de la rive gauche seraient alors grevées d'un montant annuel total de 250'000.- Frs, à répartir entre les six communes.

Une clé de répartition attribuerait à Anières le montant annuel de 33'788.- Frs, auquel il faut déduire les revenus estimés de la vente de billets. Cela ramènerait le coût net d'exploitation pour notre commune à 25'341.- Frs par an, pendant 3 ans.

Avis des autres communes de la Rive Gauche :

- Corsier : le Conseil Municipal a donné son OK sur le principe du projet, mais avec des préoccupations concernant le trafic, les accès et les parkings.
- Vandoeuvres : OK sur le principe du projet.
- Hermance : OK sur le principe du projet.
- Cologny : OK sur le principe du projet.
- Collonge-Bellerive : OK de l'Exécutif et du Conseil municipal (4 mai 2021).
- Anières : les 3 membres de l'Exécutif sont favorables et soutiennent ce projet.

République et canton de Genève

**Commune d'Anières**



## Rapport de commission

---

**COMMISSION : Urbanisme et Constructions - séance du 2 mars 2021**

---

**Lors de sa séance du 2 mars 2021, la commission a traité des objets suivants :**

**1. Aménagement extérieur du Clos-Les-Noyers.**

Le bureau Nature ma rue a présenté son projet pour l'aménagement extérieur du Clos-Les-Noyers. Ce projet étant très dense, les commissaires ont émis le désir d'entrer dans une démarche participative avec les habitants du Clos-Les-Noyer afin qu'ils puissent choisir, dans le « catalogue de propositions » ce qui répondrait au mieux à leurs besoins.

A l'unanimité, les commissaires ont été favorable à la poursuite du projet, qui sera présenté aux habitants du Clos-Les-Noyers.

**2. Présentation par M. Niemetz de la coopérative de logement envisagée sur la parcelle n°6332.**

M. Niemetz nous a présenté les différentes options pour créer une coopérative de logement pour le bâtiment à venir sur la parcelle en face de l'école (parking provisoire).

**3. Information en vue de l'étude de faisabilité sur la parcelle Bonhôte, parcelle n° 5380.**

Bosshard nous a informé des caractéristiques de cette parcelle ainsi que de son bâtiment assez particulier. Elle nous a informé que l'exécutif a validé la création, dans cette bâtisse, d'une bibliothèque, d'une salle d'étude, d'un espace de travail partagé ainsi que d'une salle pour le Conservatoire Populaire de Genève.



#### **4. Information sur la zone sportive des Ambys**

Mme Bosshard rapporte que le Plan Directeur Cantonal a été validé par la Confédération. La procédure en Modification de Zone peut donc être reprise. Une fois que la commune aura reçu la MZ, le dossier sera transmis à la commission Assainissement pour sa phase de réalisation puisqu'il s'agit d'une zone sportive.

#### **5. Modification de zone « En Bézaley ».**

La commune est dans l'attente de la validation de la Modification de Zone qui devrait arriver prochainement.

Une première version du Mandat d'Etude en Parallèle a été soumis au canton. En raison de sa complexité, il a été décidé de créer une sous-commission en « Bézaley » composée d'un représentant de chaque groupe politique :

- Ensemble pour Anières a proposé M. Richardet
- Le Centre a proposé M. Wehrli
- Le PLR a proposé Mme Pordes

Le président de la sous-commission sera élu lors de la première séance le 16 mars 2021.

Présidente : Anita Pordes



Commune d'Anières

---

**COMMISSION : « Social, culture et loisirs »**  
**Séance du : mardi 30 mars 2021**

---

Concernant la **Fédération Genevoise de Coopération (FCG)**, M. Guy Reyfer, secrétaire général, informe la commission de la décision de l'Exécutif de travailler une première année sans convention-cadre, afin d'effectuer une année test avec le montant proposé de 50'000 francs par la commission. Après avoir discuté des souhaits de chacun des groupes pour l'attribution de cette somme, il a été décidé de favoriser les thèmes traitant de la pauvreté, de la faim, de l'éducation, de la lutte contre le changement climatique et de l'accès à l'eau potable.

La commission a également auditionné deux associations, **Missing Children** et **Le Sourire de Chiang-Khong**.

**Missing Children** est une fondation, créée en 2017, qui a pour but de s'occuper des enfants disparus, essentiellement lors de fugues et d'enlèvements par leurs parents. Il s'agit d'un phénomène relativement peu connu, mais malheureusement assez fréquent. Cette fondation a pour base de travail la Convention des droits de l'enfant, ratifiée par la Suisse en 1997. Toutes ses actions sont centrées autour de l'enfant ; sa mission principale est l'apport d'un soutien émotionnel aux parents et familles qui traversent ces épreuves. Pour ce faire, la Fondation possède une ligne téléphonique gratuite (116 000) qui est disponible 24h/24 et 7/7. Pour l'instant cette fondation ne touche pas de subvention de la Confédération pour son mandat attribué par celle-ci, ni par les cantons. Cette lacune devrait être comblée en regard des conventions européennes. C'est à l'**unanimité** que les commissaires ont préavisé, à l'intention de l'Exécutif, l'octroi d'une **aide ponctuelle de CHF 20'000.-**, permettant de combler un de leurs objectifs intitulé « Prévention contre la disparition de mineurs ».

**L'Association Le Sourire de Chiang-Khong** a été créée en 1998. Elle a pour but de venir en aide à un foyer en Thaïlande où vivent 120 enfants, orphelins ou en situation familiale précaire, et à 230 enfants vivant dans des villages situés aux alentours en prenant en charge leurs frais scolaires, de transport et leurs repas à l'école, leur permettant ainsi d'être scolarisés. C'est à la **majorité** que les commissaires ont préavisé favorablement, à l'intention de l'Exécutif, l'une des propositions soumises, soit **une aide de législature de 6'000 francs** permettant de **parrainer 10 enfants** et **une aide ponctuelle de 6'000 francs** en vue de participer à **l'un des deux projets présenté par l'Association**, soit la construction d'une maisonnette pour l'eau potable ou la reconstruction d'une porcherie. Par son préavis positif, la commission souhaite ainsi renouveler l'aide déjà apportée par la commune en 2015 et 2019 à cette association.

Puis, en l'absence de M. Pascal Pécaut, adjoint, M. Reyfer, secrétaire général et Mme Girel, donnent les informations suivantes.

Concernant **les bons de solidarité**, l'ensemble du dispositif a été validé. Ainsi, chaque habitant inscrit au registre des habitants de la commune d'Anières recevra, par courrier, deux bons de CHF 10.- peu après Pâques afin de les faire valoir sur l'un des commerces de COHERAN.

Concernant **les Promotions 2021**, selon les instructions du Département de l'instruction publique, celles-ci devront se dérouler dans l'école, sur les horaires scolaires et sans mélange de classes, pour autant que la situation sanitaire ne change pas.

Concernant l'événement « **J'aime ma planète** », en lien avec la projection du film « Demain Genève », cette manifestation se déroulera du 13 au 15 octobre 2021 et non en avril comme prévu, en raison des incertitudes créées par la situation sanitaire.

Concernant **la Fêtes des voisins**, qui devait se dérouler en mai, celle-ci a été repoussée à septembre.

Concernant l'organisation de **l'Euro 2020**, son emplacement devrait être la terrasse du restaurant « Côté vignes », située du côté ville, actuellement vide.

Concernant **le Parcours santé**, sa mise en place, à l'instar de ce qui avait été organisé l'année précédente, se révèle complexe, en raison de l'incivilité de nombreuses personnes qui se rendent sur les parcelles cultivées des agriculteurs ou dans les vignes. Cet objet est encore examiné par l'Exécutif de concert avec les agriculteurs et vignerons.

Concernant l'organisation de **la Chasse aux œufs**, Mme IMHOF informe que le groupe de travail s'est réuni une fois et a pris la décision de ne pas l'organiser cette année au vu du court délai à disposition. Cependant, ce projet est conservé pour l'année prochaine.

Denyse BARBEZAT-FORNI

Présidente de la commission « social, culture et loisirs »